

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Installation d'une centrale solaire photovoltaïque en ombrières de parking sur le Centre Technique Municipal de Quimper

CONTRAT Nº 0B25040

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 4 juin 2025 à 12h00

Ville de Quimper
Hôtel de ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin
CS 26004
29107 QUIMPER Cedex

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes	
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	3
2.5 - Mesures de sécurité	
2.6 - Développement durable	3
3 - Les Intervenants	
3.1 - Maîtrise d'œuvre (MOE)	4
3.2 - Conduite d'opération (CO)	
3.3 - Contrôle technique (CT)	
3.4 - Coordination sécurité et protection de la santé des travailleurs (CSPS)	4
3.5 - Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	
4 - Conditions relatives au marché	
4.1 - Durée du marché	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5 - Contenu du dossier de consultation	
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Pièces de la candidature	5
6.2 - Pièces de l'offre	6
6.3 - Visite sur site	7
7 - Conditions d'envoi des plis	7
7.1 - Transmission électronique	7
7.2 - Transmission sous support papier	8
8 - Examen des candidatures et des offres	
8.1 - Sélection des candidatures	8
8.2 - Attribution du marché	8
8.3 - Négociation	9
8.4 - Suite à donner à la consultation	
9 - Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
9.2 - Procédures de recours	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque en ombrières de parking sur le Centre Technique Municipal de Quimper.

Il s'agit d'une relance de la consultation n° 0B24091 déclarée sans suite par arrêté n° 6.25.082 DPEL en date du 4 mars 2025.

Date prévisionnelle de notification : juillet 2025

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le présent marché n'est pas réparti en tranches.

1.5 - Nomenclatures

Les classifications conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Code principal	Description
45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires
45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

2.5 - Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont précisées dans le CCTP.

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte:

- Un critère de sélection relatif à l'environnement ;
- Des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Contrat n° 0B25040 - RC Page 3 sur 10

3 - Les Intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre (MOE)

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même (Direction du Patrimoine, de l'Énergie et de la Logistique).

3.2 - Conduite d'opération (CO)

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même (Direction du Patrimoine, de l'Énergie et de la Logistique).

3.3 - Contrôle technique (CT)

Les références du contrôleur technique seront précisées ultérieurement.

3.4 - Coordination sécurité et protection de la santé des travailleurs (CSPS)

Les références du coordonnateur SPS seront précisées ultérieurement.

3.5 - Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)

Sans objet.

4 - Conditions relatives au marché

4.1 - Durée du marché

La durée du marché est définie au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'opération sera financée par les ressources propres des budgets de la ville de Quimper - section investissement (compte 020.2313.44040.410)

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC);
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- L'avis de publicité

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **4 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée ci-dessus seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation

Contrat n° 0B25040 - RC Page 4 sur 10

anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables ainsi que les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit (articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du Code de la Commande Publique).

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1 - Pièces de la candidature

• Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé

Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1, DUME ou document équivalent)

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (DC1, DUME ou document équivalent)

Le cas échéant, déclaration du candidat justifiant qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs en situation de handicap (DC1, DUME ou document équivalent)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2, DUME ou document équivalent)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellé

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Contrat n° 0B25040 - RC Page 5 sur 10

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellé

Qualification RGE, QualiPV 500 ou équivalent

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Il est porté à l'attention des candidats qu'en vertu de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, ils ont la faculté de remplacer les documents demandés ci-dessus (pièces de la candidature) par la production d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), issu du règlement d'exécution 2016/7 de la Commission du 5 janvier 2016.

Le DUME se substitue aux DC1, DC2 ainsi qu'au programme "Marché Public Simplifié" (MPS) et peut être complété à l'adresse suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

Il doit ensuite être téléchargé et joint au dossier de réponse.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 - Pièces de l'offre

Libellé

L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes dûment complétés

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée

Le mémoire technique détaillant :

- les dispositions prises par le candidat pour satisfaire aux contraintes liées au planning prévisionnel des travaux (Présentation d'un planning prévisionnel des travaux incluant l'ensemble des tâches de l'opération, Présentation des moyens matériels et humains affectés à l'opération);
- le matériel au travers des fiches matériaux (Les fiches ou notices techniques descriptives détaillées du matériel proposé, avec un tableau des performances et croquis d'implantation) ;
- le mode d'exécution des travaux incluant les conditions de travail du personnel et les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs ;
- Les dispositions prises pour valoriser et recycler les déchets de chantier et maintenir le chantier propre
- Les dispositions prises pour l'organisation du chantier qui permettront de limiter la gêne sur l'utilisation du parking pendant les travaux
- le développement durable : moyens et actions mis en œuvre par le candidat en matière de développement durable et mobilités durables en liaison avec les prestations à réaliser dans le cadre du présent marché : empreinte carbone des matériels mis en œuvre, maîtrise des ressources et des dépenses d'énergies, niveau de réemploi des matériaux, sensibilisation du personnel, Gestion des déchets (tri, valorisation, recyclage)

Le certificat d'évaluation carbone simplifiée (ECS) pour chaque panneau proposé

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (imprimé DC4 disponible sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) :

- La nature et le montant des prestations sous-traitées,
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant,

Contrat n° 0B25040 - RC Page 6 sur 10

- Les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant,
- Les références du compte à créditer,
- Les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus.

6.3 - Visite sur site

Une visite sur site peut être organisée à la demande des candidats avant la date limite de remise des offres.

Les candidats souhaitant faire une visite du site prendront contact avec Monsieur Bourdon Philippe (06.74.79.73.08 - philippe.bourdon@quimper.bzh).

7 - Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper – Service commande publique – 44 place Saint Corentin – CS 26004 - 29107 QUIMPER cedex.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer électroniquement leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

Le candidat qui choisit de signer son offre dès son dépôt aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS**, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe n° 12 du Code de la commande publique) et signe uniquement l'acte d'engagement.

En cas de signature électronique, l'acheteur préconise d'utiliser le format de signature PaDES.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été recu. Le candidat concerné en sera informé.

Contrat n° 0B25040 - RC Page 7 sur 10

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée, dans un délai approprié, pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix des travaux au regard de la DPGF	40,00 %
2. Valeur technique (sur la base du mémoire technique)	50,00 %
2.1 Les dispositions prises par les candidats pour satisfaire aux contraintes liées au planning prévisionnel des travaux (Présentation d'un planning prévisionnel des travaux incluant l'ensemble des tâches de l'opération, Présentation des moyens matériels et humains affectés à l'opération)	25,00 %
2.2 Présentation du matériel au travers des fiches matériaux	15,00 %
2.3 Le mode d'exécution des travaux incluant les conditions de travail du personnel et les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs	15,00 %
2.4 Les dispositions prises par les candidats pour valoriser et recycler les déchets de chantier et maintenir le chantier propre	15,00 %
2.5 Les dispositions prises par les candidats pour l'organisation du chantier qui permettront de limiter la gêne sur l'utilisation du parking pendant les travaux	30,00 %
3. Développement durable Moyens et actions mis en œuvre par le candidat en matière de développement durable et mobilités durables en liaison avec les prestations à réaliser dans le cadre du présent marché: empreinte carbone des matériels mis en œuvre, maîtrise des ressources et des dépenses d'énergies, niveau de réemploi des matériaux, sensibilisation du personnel, Gestion des déchets (tri, valorisation, recyclage)	10,00 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 5.

Les critères et sous-critères sont notés sur 5.

Les sous-critères de la « Valeur technique » seront notés de la manière suivante :

- Très insuffisant : 1

Contrat n° 0B25040 - RC Page 8 sur 10

Insuffisant : 2Moyen : 3Satisfaisant : 4Très satisfaisant : 5

La note du critère « Prix des travaux» sera obtenue d'après la DPGF selon le calcul suivant :

Le candidat proposant l'offre la moins-disante obtient la note maximum, soit 5 points.

Pour les autres candidats, la note est obtenue selon le calcul suivant :

$$N(i) = (MMD/M) * 5$$

Dans laquelle:

N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (montant total hors TVA);

M est le montant de l'offre du candidat,

MMD est le montant de l'offre la moins-disante.

Le montant de l'offre la moins-disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5.

Cette note sera ensuite pondérée par le coefficient de pondération indiqué dans le tableau ci-dessus.

Critère « Développement durable »

Le critère sera noté selon le barème suivant :

Très insuffisant : 1
Insuffisant : 2
Moyen : 3
Satisfaisant : 4
Très satisfaisant : 5

Chaque critère sera ensuite pondéré par le pourcentage qui lui est affecté. Les notes pondérées seront arrondies au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) et l'acte d'engagement, ce dernier prévaudra et le montant de la DPGF sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier les prix avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable. Cependant, l'acheteur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre du candidat.

8.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **10 jours.**

Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Le numéro SIREN du titulaire;

Contrat n° 0B25040 - RC Page 9 sur 10

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les attestations d'assurance requises pour l'exécution des prestations ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

Il sera également demandé au candidat retenu de fournir, si l'offre déposée n'a pas été signée, l'acte d'engagement et le protocole de livraison revêtus d'une signature électronique ou manuscrite.

Si dans les délais précisés par l'acheteur ; le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, le marché sera attribué à l'offre classée en deuxième (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **4 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Assistance téléphonique de MEGALIS BRETAGNE : un service de support téléphonique est mis en place pour les entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics (tél : 02 23 48 04 54).

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte 35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél: 02 23 21 28 28 Télécopie: 02 99 63 56 84

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Contrat n° 0B25040 - RC Page 10 sur 10